

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : ECHANGES SCOLAIRES DAX-LOGRONO - TARIFS D'INSCRIPTIONS

Depuis 1979, la ville de Dax et celle de Logroño organisent des échanges scolaires. Ainsi, chaque année, ce sont en moyenne plus de 70 à 90 élèves de l'agglomération dacquoise et de Logroño qui participent à cette opération.

Ces échanges s'adressent aux élèves en classe de quatrième, troisième, seconde ou première et qui suivent des cours d'espagnol dans les établissements scolaires dacquois. Durant le séjour à Dax et à Logroño, les municipalités respectives élaborent un programme d'activités pour les élèves pendant une semaine. Une découverte des richesses du territoire de chaque ville est proposée notamment sous forme d'activités culturelles et ludiques.

Ces échanges, véritables 'bain linguistique', permettent à ces jeunes d'améliorer leur niveau d'espagnol, de découvrir une culture différente et de nouer également des liens d'amitié avec leurs correspondants.

Les tarifs applicables, à compter d'octobre 2018, sont les suivants :

- 50 € pour un enfant résidant à Dax ou dont l'un des deux parents est contribuable sur la commune.
- 87 € pour un enfant résidant dans l'agglomération du Grand Dax.
- 100 € pour un enfant résidant hors de Dax et de l'agglomération du Grand Dax.
- 25 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant à Dax.
- 45 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant dans l'agglomération du Grand Dax.
- 50 € supplémentaires pour le 2ème enfant d'une famille résidant hors de Dax et de l'agglomération du Grand Dax .

Les cas d'annulation des inscriptions et de remboursement sont les suivants :

- la maladie grave et l'accident corporel grave avec hospitalisation du titulaire de l'inscription sur présentation d'un certificat médical,
- le décès du titulaire de l'inscription,
- le décès d'un membre de la famille proche du titulaire de l'inscription,
- la convocation à caractère impératif d'un parent par une administration,
- un déménagement hors département.

Les recettes correspondantes sont prévues au budget primitif de la ville, exercice 2019, article 70632 JUME.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BRUNO JANOT, CONSEILLER MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les tarifs d'inscriptions, relatifs aux échanges scolaires DAX-LOGRONO, tels que présentés ci-dessus,

APPROUVE les cas d'annulation des inscriptions donnant lieu au remboursement du montant de l'inscription,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180920-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Septembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».